SSIAP 3 INITIALE













OBJECTIF

 Acquérir des connaissances permettant le management et la gestion d'un service de sécurité incendie.

PUBLIC

- Toute personne souhaitant acquérir des connaissances permettant le management et la gestion d'un service de sécurité incendie et disposant d'un diplôme de niveau 4 (Baccalauréat) qui peut être obtenu par une VAE, ou étant titulaire du SSIAP2 en ayant 3 ans d'ancienneté dans la fonction (attestation employeur).
- Être titulaire du PSC1/SST de moins de 2 ans pu PSE1 en cours de validité.

PÉDAGOGIE

- Présentation orale : appuyée d'un document Power Point.
- Mises en situation: visites de sites, exercices incendie, animation d'une formation.
- Travail individuel et en groupe.
- · Préparation orale.
- · Étude des textes réglementaires.
- Remise d'un support de cours, comprenant la réglementation à jour.
- Lectures de plans, études de cas, recherche des anomalies, visites approfondies de sites.
- Mise en œuvre des moyens d'extinction, échanges d'expériences.

PROGRAMME

Rappel réglementaire : Arrêté du 02 mai 2005 consolidé, relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification des services de sécurité incendie des ERP (Etablissements Recevant du Public) et des IGH (Immeubles de Grande Hauteur).

LE FEU ET SES CONSÉQUENCES

- Les principes d'éclosion et de développement du feu.
- Définir et appliquer la réaction et la résistance au feu.
- Mise en œuvre des moyens d'extinction.

LA SÉCURITÉ INCENDIE ET LES BÂTIMENTS

- Matériaux de construction, Etudes de plans.
- · Outils d'analyse

LA RÈGLEMENTATION INCENDIE

- Organisation générale de la réglementation, classement des bâtiments, dispositions constructives et techniques.
- · Visites et moyens de secours.
- · Accessibilité des personnes handicapées.

GESTION DES RISQUES

- · Analyse des risques, documents administratifs.
- Réalisation des travaux de sécurité.

CONSEIL AU CHEF D'ÉTABLISSEMENT

• Information de la hiérarchie, veille réglementaire.

CORRESPONDANT DES COMMISSIONS DE SÉCURITÉ

 Connaître la composition, le rôle des commissions de sécurité et les relations avec elles.

LE MANAGEMENT DE L'ÉQUIPE DE SÉCURITÉ

- Organiser le service, exercer la fonction d'encadrement.
- Notions de droit du travail, droit civil et droit pénal.

LE BUDGET DE L'ÉQUIPE DE SÉCURITÉ

- Suivi budgétaire du service.
- Fonction achat, maintenance.

ÉVALUATION

 Examen le(s) dernier(s) jour(s) (test QCM, épreuve orale devant un jury, rédaction d'une notice technique de sécurité à partir de plans).

L'emploi en tant que chef de service de sécurité incendie est subordonné au maintien à niveau des compétences de secouriste et à l'obtention de l'habilitation électrique.

